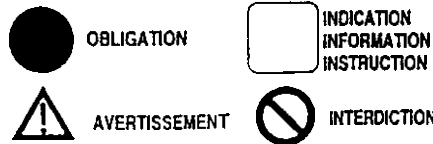


CE Ce symbole signifie que la machine est conforme à la directive européenne.

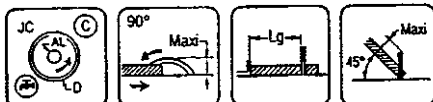


Ces signes vous indiqueront les conseils qui concernent votre sécurité

Plaque signalétique

LE FABRICANT		CE	
TYPE	N SERIE	ANNEE DE FABRICATION	PUISSANCE
MARQUE	NUMERO	DATE	W
CHASSIS	PLATEAU	FRÉQUENCE	V
DALCAGE	FRÉQUENCE	FRÉQUENCE	Hz
NUM. REF.	NUM. REF.	NUM. REF.	N

1 Emploi



Utilisation : Tronçonnage à l'eau de matériaux de carrelages

-Disque à jante continue Ø 180 mm (D) alésage la 22.2 mm (AL, (renseignement auprès du fournisseur).

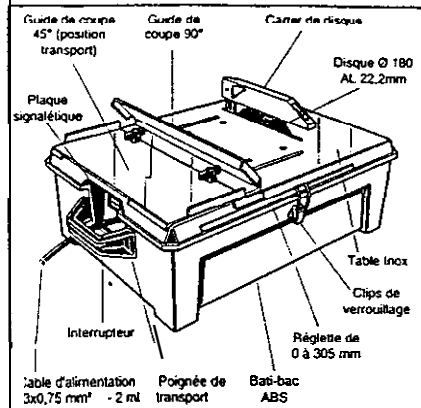
Interdiction d'utilisation de disque autre que jante continue.

- Epaisseur de coupe (Matériau) à 90° : 45 mm - à 45° : 30 mm
- Largeur de coupe (Lg) avec guide à 90° : 305 mm
- Longueur de coupe illimitée

2 Caractéristiques techniques

- Puissances : 0.75 CV (550 W)
- Tension : 220 V 50 HZ monophasé (tension et fréquence spéciales sur demande).
- Vitesse rotation moteur : 2800 tr/min.
- Dimensions (mm) : L x l x h = 550 x 420 x 240
- Poids : 13 kg
- Refroidissement disque par immersion partielle
- Capacité du bac : 3 litres (autonomie 45 mn de coupe)
- Protection moteur par interrupteur à bascule bipolaire avec protection thermique (2.5 A)
- Ensemble électrique protégé contre les éclaboussures
- Alimentation câble : HO7 RNF 3 x 0.75 mm² - Lg : 2 m.

MODELE	PUISSANCE ACOUSTIQUE	PRESSION ACOUSTIQUE	NIVEAU DE VIBRATION
	Lwa (dB) ISO 4872	Lpa (dB) ISO 4872	G 89/392/CEE et 91/368/CE
0.55 KW 240 V	72	60	0.07



3 Vérification avant la mise en route

- Avant toute mise en service, lire attentivement la notice et se familiariser avec la machine.
- Le champ de travail doit être parfaitement en ordre, bien éclairé, et ne doit présenter aucun risque (ni humidité, ni produits dangereux à proximité).
- L'opérateur doit porter des protections appropriées au travail.
- Toute personne étrangère doit être écartée du champ de travail.
- Utiliser des disques adéquats pour le travail à effectuer (vitesse, géométrie, application, etc...)

4 Raccordement électrique

- **SECURITE ELECTRIQUE:** Obligation de branchement sur un réseau équipé d'un disjoncteur à courant différentiel résiduel 30 mA avec mise à la terre. Dans le cas d'absence de ce disjoncteur sur le réseau, consulter notre catalogue proposant différents modèles.



- S'assurer du voltage du réseau, identique à la plaque signalétique N de la machine [vue 1].



- Utiliser des prises de courant monophasé du type 2 P + T.



- Câble prolongateur : section du câble suffisante pour la puissance électrique, raccordement au réseau par un câble type HO7 RNF de section 1,5 mm² jusqu'à 50 m.



5 Alimentation machine

Dégager le câble d'alimentation machine C (3 x 0.75 mm² - Lg : 2 m) de l'intérieur du bâti-bac [vue 2] :

Dégager les deux clips de retenue A de l'ensemble table mateur B.

- 1 : soulever
- 2 : pivoter celui-ci
- 3 : retirer le câble d'alimentation C du bâti-bac.

- Repositionner l'ensemble B et verrouiller.

6 Mise en service



Rester toujours attentif.

Adopter une position confortable et équilibrée.

Maintenir le carter de protection en place pendant toute la durée du travail.

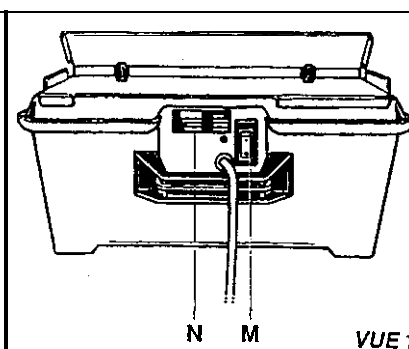
- Poser la machine sur un sol ou une surface sèche.

- 1 : Desserrer d'un tour maximum les écrous G (écrous à oreilles bakélite).

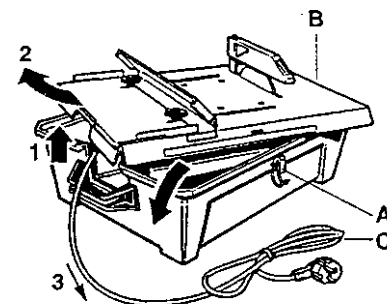
- 2 : Retirer le guide de coupe à 45° H (fixé sur la table pour le transport), bloquer les écrous [vue 3].

- Remplir d'eau le bac (par le côté droit), contrôler son remplissage par le trou de trop plein K (contenance 3 litres) [vue 4]. Soulever le bac en cas de source d'alimentation en eau volumineuse.

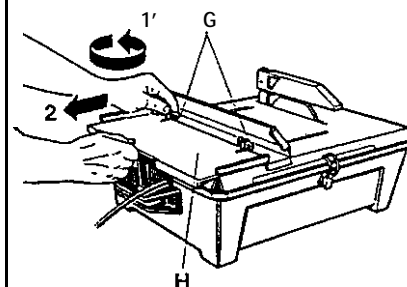
- Raccorder la machine au réseau et mettre en fonctionnement au moyen de l'interrupteur M [vue 1].



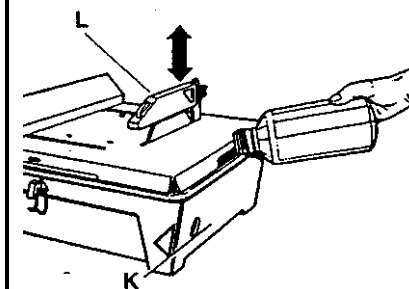
VUE 1



VUE 2



VUE 3



VUE 4

CPI-CEM II/(A ou B) 32,5 R

Définition

Le ciment gris, CPI-CEM II/(A ou B) 32,5 R est un ciment portland composé, obtenu par broyage simultané :

de clinker, pour les résistances mécaniques

d'ajouts minéraux, pour les qualités d'usage,

de sulfate de calcium (gypse ou anhydrite) pour réguler la prise.

Les CPI-CEM II/A 32,5 R contiennent plus de 80 % de clinker, les CPI-CEM II/B 32,5 R entre 65 et 79 %.

La nature des ajouts minéraux est indiquée par une lettre entre parenthèses :

(L) : Calcaire

(S) : Laitier de haut fourneau

(V) : Cendres volantes

Les CPI-CEM II/(A ou B) 32,5 R sont certifiés conformes à la norme française NF P 15-301 par l'AFNOR.

Caractéristiques physiques et mécaniques

Caractéristiques physiques :

Le début de prise à 20°C sur pâte pure est supérieur à 1 h 30 mn.

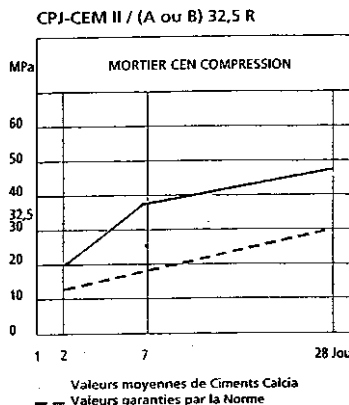
Le retrait mesuré à 28 jours sur mortier CEN est inférieur à 1 000 $\mu\text{m/m}$.

Caractéristiques mécaniques :

Les résistances nominales à la compression (en MPa sur mortier CEN) sont, selon la norme NF, supérieures à :

- 13 MPa minimum à 2 jours,

- 32,5 MPa minimum à 28 jours.



Caractéristiques chimiques

La teneur en sulfate (SO_3) est inférieure à 4 %

La teneur en chlorures (Cl) est inférieure à 0,1

Conditionnement



Le CPI-CEM II/(A ou B) 32,5 R est conditionné à de 50 kg longue conservation, sur palette de 1 en sac de 25 kg longue conservation avec poig transport, sur palette houssée de 1,6 T.

secrétariat du groupe DTU :
CSTB 4, av. du recteur Poincaré, Paris 16

cahiers du centre scientifique
et technique du bâtiment
livraison 253 cahier 2030

DTU

document technique unifié

n° 52.1

octobre 1985

(référence AFNOR DTU P 61-202)

revêtements de sol scellés

cahier des clauses techniques

établi par
le groupe de coordination
des textes techniques

Ce document définit les conditions techniques auxquelles doivent satisfaire les travaux de revêtements de sol scellés

CI	AG	REI	TT	NB
----	----	-----	----	----

CLASSIFICATIONS D'USAGE P.E.I. ET U.P.E.C. DES CARRELAGES CERAMATI POUVANT ETRE UTILISES AU SOL

CLASSE P.E.I. (PORCELAIN ENAMEL INSTITUTE, U.S.A.),

Déterminée par un essai d'usure standardisé (projet de Norme Européenne EN 154 et projet de Norme Française P 61-511).

Les carreaux sont classés de I à IV suivant leur résistance croissante à l'abrasion.

Cette classification n'est applicable qu'aux carreaux émaillés, les carreaux non émaillés sont «Hors Classe PEI».

Classe P.E.I. et indice U

Hors Classe (H.C.) P.E.I. - "4

Classe P.E.I. IV = U3

Classe P.E.I. III = U2S

Classe P.E.I. II U2

Classe P.E.I. I - U1

Carreau pouvant être utilisé au sol en fonction de la classification d'usage P.E.I. et U.P.E.C.

CLASSEMENT U.P.E.C. (CAHIERS DU C.S.T.B. N° 1905).

Les sols des locaux sont classés en fonction de l'intensité croissante des agressions dues : à l'usure (abrasion superficielle), a) poinçonnement (charges ponctuelles statiques et mobiles), à l'eau pour l'entretien ou l'utilisation normale, aux produits tachants ou corrosifs dits chimiques.

Les carreaux sont soumis à des essais déterminant leur possibilité de comportement satisfaisant devant ces agressions. Il en résulte pour eux un classement correspondant.

CLASSEMENTS U.P.E.C. DU C.S.T.B.

Faïence n° 0021 et n° 0057 - Grès Cérame émaillé n° 0022 et 0037 Grès Cérame fin vitrifié n° 0019 Grès d'Alsace non émaillé n° 0020 - Grès d'Alsace émaillé n° 0096.

CLASSEMENTS U.P.E.C. DU C.S.T.B.

GRANDE FATIGUE: Piétinements très nombreux de personnes et passages d'engins en liaison avec l'extérieur.

USAGE INTENSE: avec piétinements importants et zones de circulation.

USAGE NORMAL: passages nombreux, en liaison avec l'extérieur.

USAGE MODÉRÉ: trafic banal de l'extérieur.

USAGE TRÈS MODÉRÉ: faible circulation sans abrasion.

CODE EPREUVE : XXXXXX		EXAMEN : CAP	SPECIALITE : CARRELAGE MOSAIQUE (NOUVELLE REGLEMENTATION)	
SESSION 1999	FICHES TECHNIQUES	EPREUVE : EPI-A - REALISATION ET TECHNOLOGIE		
Durée : 4h	Coefficient : 5		Code sujet : 125NB99	Page : 3/5

MARQUE NATIONALE DE CONFORMITE AUX NORMES



CERTIFICAT DE QUALIFICATION

La marque NF-CLASSEMENT UPEC DES CARREAUX CERAMIQUES POUR REVETEMENTS DE SOL a été créée en 1985.

Certificat de qualification dans le cadre de l'application de la loi du 10 Janvier 1978 relative à la production et à l'information des consommateurs de produits et de services, elle offre à l'utilisateur une double garantie :

- d'une part, que le produit, initialement prélevé par un organisme officiel et non pas envoyé par le fabricant, est réellement conforme à toutes les prescriptions des normes et respecte les caractéristiques d'usage définies dans le notice CSTB sur le classement UPEC des revêtements de sol en céramique, la conformité étant vérifiée par un Comité indépendant qui charge le Centre Scientifique et Technique du Bâtiment (C.S.T.B.) de faire régulièrement des contrôles et les essais nécessaires pour s'en assurer (au minimum tous les 6 mois) ;
- d'autre part, que cette conformité est constamment maintenue dans le temps car le fabricant est tenu de contrôler en permanence ses fabrications et d'en reporter les résultats sur des registres mis à la disposition de l'organisme de contrôle et de l'AFNOR.

La marque NF-UPEC DES CARREAUX CERAMIQUES POUR REVETEMENTS DE SOL certifie la conformité des carreaux céramiques aux normes NF P 61-101, NF P 61-401 à 408 et NF P 61-501 à 514.

En outre, il est prévu un classement indicatif pour chaque carreau qui sera en fonction de l'usage dans un local considéré, avec une durabilité suffisante et raisonnable.

Ce classement est attribué sur la base de la notice CSTB sur le classement UPEC des revêtements de sol en céramique.

Les caractéristiques servant de base à ce classement sont au nombre de 4 :

"U" est la caractéristique d'usage à la marche et s'analyse en 3 effets essentiels :

- le changement d'aspect par sécheresse ou encrassement ;
- l'usure proprement dite ou abrasion ;
- les processus particuliers de destruction autres que les précédents.

La lettre U est affectée des 5 indices suivants : 1, 2, 2a, 3, 4.

Cadre général de classification pour 1, 2, 2a, 3, 4.

Selon la nature du trafic et son importance et pour les différents modes d'utilisation, on obtient les cas définis par le tableau ci-dessous :

NATURE DU TRAFIC	SEVERITE D'USAGE	CLASSEMENT	OBSERVATIONS
A - correspondant à un usage individuel (forte circulation)	- légère - normale - élevée	U1 U2 U2a	(1)
B - correspondant à un usage collectif (forte ou faible circulation)	- moyenne - normale - élevée	U3 U4	(1)

= soustraire correspondance, par application 1. Cas particuliers.

"P" (poinçonnement) recouvre les effets mécaniques de l'utilisation autres que ceux inclus dans le facteur "U".

Les agents mécaniques sont ainsi l'action des pieds et roulettes des meublees au repos ou en mouvement.

Ceci étant, la lettre P est affectée en pratique des 3 indices suivants : 2, 3 et 4.

L'indice 2 correspond aux locaux où est prévu :

- l'usage des mobiliers fixes (Aa) ;
- l'usage, fixe ou mobile, des mobiliers mobiles (Ba), et l'usage occasionnel des mobiliers mobiles (Bb).

L'indice 3 correspond aux locaux où est prévu :

- l'usage des mobiliers fixes (Ab) ;
- l'usage intensif des mobiliers mobiles (Bb), et l'usage tout au plus occasionnel des mobiliers mobiles (Bc).

L'indice 4 correspond aux locaux où est prévu :

- l'usage des mobiliers fixes (Ab) ;
- l'usage intensif des mobiliers mobiles (Bc).

"E" (eau) est affectée de 4 indices : 0, 1, 2, 3.

Il est rappelé que :

- les locaux où ne sont pas des salles d'eau et où l'on s'abstient d'arrosier et de nettoyer par voie humide sont classés "E0" ;
- les mêmes locaux où l'on s'abstient d'arrosier par voie humide mais où sont admis les nettoyages occasionnels par voie humide sont classés "E1".

Les locaux "E2" sont ceux qui répondent à l'une au moins des deux conditions suivantes :

- le sol peut être mouillé par suite de l'usage normal des locaux sans toutefois que l'eau y séjourne longtemps (plusieurs heures au maximum) ;
- l'entretien se fait normalement par voie humide et le nettoyage par lavage à l'eau.

Les locaux "E3" sont ceux qui répondent à l'une au moins des deux conditions suivantes :

- le sol peut être constamment humide (ruissellement continu, présence d'eau stagnante systématique sans évacuation de détail) ;
- l'entretien et le nettoyage sont presque continus et se font par lavage à grande eau.

"C" (agents chimiques) recouvre l'effet des substances que l'on peut utiliser dans certains locaux et qui ont une action chimique ou physico-chimique sur les matériaux constitutifs des sols, cette action ayant un effet sur leur durabilité.

La lettre C est accompagnée de 4 indices :

INDICE	LOCAUX
0	Où les produits de la catégorie "a" ne sont présents que de manière exceptionnelle.
1	Où les produits de la catégorie "a" sont utilisés occasionnellement et où leur projection sur le sol est localisée.
2	Où les produits de la catégorie "a" sont couramment manipulés et où leur projection sur le sol peut être considérée comme un risque normal.
3	Où des produits particuliers sont couramment utilisés.

Par produits de la catégorie "a", on entend les produits alimentaires, pharmaceutiques et ménagers couramment utilisés dans l'habitation.

CERMIDAL MORTIER-COLLE EPAIS

Pour petits et grands formats

DEFINITION

Mortier-colle épais (gris ou blanc) polyvalent pour la pose de céramique, petits et grands formats. Permet la pose de grands formats jusqu'à 900 cm² (1200 cm² en mural intérieur) et jusqu'à 40 kg/m² en mural.

NATURE DES SUPPORTS

Conformes au C.P.T. : voir pages 16 et 17.

ETAT DES SUPPORTS

Tolérance planéité :
7 mm sous la règle de 2 m,
2 mm sous la règle de 0,20 m.
Rattrapage d'inégalité jusqu'à 10 mm.
Le support ne doit pas ruisseler d'humidité.

REVETEMENTS ASSOCIES

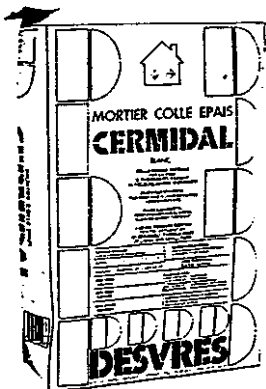
Conformes au C.P.T.
- Mural intérieur jusqu'à 1200 cm² et 40 kg/m², limité à 450 cm² sur plâtre enrobé de carton.
- Sol intérieur jusqu'à 900 cm².
- Mural extérieur jusqu'à 900 cm² et 40 kg/m².
- Sol extérieur entre 100 et 300 cm².
- Terre cuite limitée à 300 cm² en mural et 100 cm² en sol.

GACHAGE

Une pâte homogène ne coulant pas à la truelle conditionne une bonne aptitude à l'emploi, sans glissement, en particulier pour grands formats. Repos 10 minutes.

CONSUMMATION

Peigne	U6	U9	E10
Simple	2 à 4 kg/m ²	4 à 6 kg/m ²	6 à 8 kg/m ²
Double encollage	3 à 5 kg/m ²	5 à 7 kg/m ²	



AVIS TECHNIQUE C.S.T.B. 13/89-481

CERMIPLUS souple MORTIER-COLLE HAUTE PERFORMANCE

Pour sols et murs neufs et anciens



DEFINITION

Mortier-colle haute performance (gris et blanc) pour la pose de revêtements céramiques en sols et murs intérieurs et extérieurs, en neuf et rénovation.

DOMAINES D'EMPLOI PARTICULIERS

Pose directe sur ancien revêtement céramique et dalles vinyl amiante.

Pose directe sur béton cellulaire en mur intérieur : voir fiche technique.

Pose sur supports divers : voir page 22.

CARACTERISTIQUES

- Adhérence et cohésion supérieures à celles des mortiers-colles classiques.
- Aptitude aux grandes variations répétitives de température (-15° +80°) sans perte d'adhérence.
- En mural, application sans dommage sur des supports soumis à des vibrations.

NATURE DES SUPPORTS

Conformes au C.P.T. : voir pages 16 et 17.

REVETEMENTS ASSOCIES

- Mural intérieur et extérieur jusqu'à 900 cm² et 40 kg/m².
- Sol intérieur et extérieur jusqu'à 1600 cm² sans limitation de poids.

APRES GACHAGE

Repos de 10 mm.

CONSUMMATION

Peigne	U6	U9	E10
Simple	2 à 4 kg/m ²	4 à 6 kg/m ²	6 à 8 kg/m ²
Double encollage	3 à 5 kg/m ²	5 à 7 kg/m ²	

PISCINE

Le CERMIPLUS est recommandé pour la pose en piscine : voir page 23.

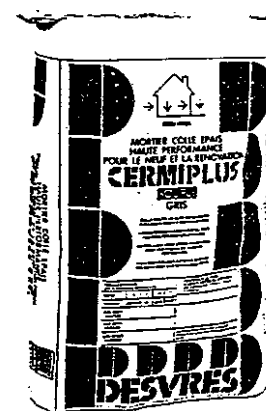
RENOVATION

POSE SUR ANCIEN REVETEMENT CERAMIQUE SANS DEPOSE PREALABLE

- En intérieur : voir notice de pose.
- En extérieur : nous consulter.

POSE SUR DALLE VINYL AMIANTE SANS DEPOSE

Voir notice de pose.



AVIS TECHNIQUE C.S.T.B. 13/88-435

PECIALI	ELAGE M	REGLA	ET TECI	25NB99
---------	---------	-------	---------	--------



CHOIX DES PRODUITS

LES DIFFÉRENTS TYPES DE COLLE A CARRELAGE

	PRÉSENTATION	CONSTITUANTS PRINCIPAUX	MODE DE PRISE
MORTIER-COLLE Courant SUPER CERMICOL Épais CERMIDAL - CERMICOL 90X Spécial CERMISSET Rapide CERMICOL RAPID*	Poudre grise ou blanche à gâcher	Ciment CP Sable Adjuvants	Hydratation du ciment
CIMENT-COLLE Caséine CERMICOL SP	Poudre blanche à gâcher	Ciment CPA - Sable Caséine - Adjuvants	Hydratation du ciment
ADHÉSIFS Courant CERMIPATE Épais CERMIFIX 900 Épais CERMIFIX HP	Pâte prête à l'emploi	Résine en émulsion (eau) Charges Adjuvants	Évaporation de l'eau et formation de film résistant (coalescence)
MORTIER-COLLE à liant mixte - incorporé CERMIPPLUS	Poudre grise ou blanche à gâcher	Ciment CPA Sable Résine Adjuvants	Hydratation du ciment et combinaison avec les molécules de résine.
SYSTEME 2 COMPOSANTS • Résine en émulsion CERMIDUR SYSTEM CERAMFLEX • Résine réactive Epoxy EPOJICINT (colle et joint)	Emballage prédosé à mélanger sans ajout • Poudre + résine liquide blanche • Charges + liquide visqueux	Ciment CPA Sable Résine Adjuvants Résine - Durcisseur - Charges Adjuvants	Hydratation du ciment et combinaison avec les molécules de résine. Réaction chimique entre la résine et le durcisseur.

QUELLE COLLE ?

DESTINATION	SYSTEME 2 COMPOSANTS		MORTIER-COLLE A LIANT MIXTE INCORPORÉ	MORTIER-COLLE		ADHÉSIF		
	CERMIDUR	SYSTEM*	CERMIPLUS	CERMIFIX 900	CERMIFIX HP			
SUPPORT	Sol U4 P4 Enduit ciment asphalte Béton mur-sol	Rénovation Sol Vinyl Armante Ancien revêtement céramique		Enduit ciment Béton sol uniquement	Plâtre endrobé carton	Enduit plâtre tradition Panneaux dérivés du bois (sous condensés)	Béton enduit ciment Plâtre THO ou projeté Eléments manufacturés plâtre Plâtre endrobé carton	Mur béton Enduit ciment Carboric Sol ciment : HP uniquement
EXPOSITION DE LA PAROI A L'HUMIDITÉ	Très 	Moyennement 		Très 	Moyennement 	Faiblement 	Moyennement 	Très
	Douche Cuisine collective Lavabo Abattoir	Salle d'eau de logement à caractère privé				Cuisine Private		Douche et Cuisine collective

CHOIX DES PRODUITS

QUEL MORTIER COLLE ?

		SUPER CERMICOL	CERMIPLUS CERMIDAL	CERMISSET	CERMICOL RAPID*
		Mortier colle courant	Mortier colle épais	Mortier colle spécial	Mortier colle prise rapide
DOMAINE D'EMPLOI					
FORMAT DE REVÊTEMENT	Mur int. Mur ext. Sol int. Sol ext.	0 à 600 cm ² 0 à 300 cm ² 0 à 225 cm ²	0 à 1200 cm ² 0 à 900 cm ² 0 à 900 cm ² 100 à 300 cm ²	100 à 1600 cm ² 100 à 1600 cm ²	0 à 900 cm ²
	Voir limitations particulières terre cuite, plâtre endrobé carton, etc				
POIDS SURFACIQUE EN REVÊTEMENT MURAL		jusqu'à 30 kg/m ²	jusqu'à 40 kg/m ²		
ÉPAISSEUR DE POSE		de 2 à 5 mm	de 2 à 10 mm	de 5 à 20 mm	de 2 à 6 mm
TYPE DE SUPPORTS		I et II	I et II	I II et III	I et II
TOLÉRANCE PLANÉITÉ MAX. SOUS REGLE 2 M		5 mm	7 mm	10 mm	5 mm
Support de type I Support de type II Support de type III		Chape rapportée, enduit de fissage, ouvrage d'imposition tolérance 5 mm sous règle de 2M. Béton surfacé soigné, chape incorporée, élément préfabriqué tolérance 7 mm sous règle de 2M. Béton armé courant, tolérance 10 mm, sous règle de 2M. → RAGREPOC HP3.			Voir page 17 pose collée au sol

QUEL ADHÉSIF ?

DOMAINE D'EMPLOI	ADHÉSIFS prêts à l'emploi	
	CERMIFIX HP	CERMIFIX 900
	Adhésif épais	Adhésif épais
FORMAT REVÊTEMENT	De 0 à 900 cm ² au sol De 0 à 1200 cm ² en mur Limitation selon support Voir fiche produit	De 0 à 1200 cm ² Limitation selon support Voir fiche produit
POIDS SURFACIQUE	jusqu'à 30 kg/m ²	jusqu'à 40 kg/m ²
ÉPAISSEUR DE POSE	de 1 à 5 mm	de 1 à 5 mm

CARRELAGE MOSAÏQUE (NOUVELLE RÉGLEMENTATION)
 EP EUVE EPI-A RÉALISATION ET TECHNOLOGIE
 Code sujet 125NB99 Page 5/5
 CAP
 FICHES TECHNIQUES
 SESSION 1999
 Durée : 4h
 Coefficient : 5